

ANNEXE 1

CIRCUIT DE COMPÉTITION DE DRESSAGE

« 45 TOURS »

SAISON 2023/2024

Pour répondre à toutes les questions ayant trait à l'organisation d'une étape du Circuit de compétition de dressage « 45 Tours », les organisateurs doivent se référer aux dispositions générales et dispositions spécifiques du règlement FFE et au règlement/cahier des charges du CDE 45.

En complément des généralités décrites dans le règlement/cahier des charges, L'organisateur s'engage à respecter les différentes prescriptions décrites ci-après :

I. GENERALITES

Simple, facile à comprendre, le circuit « 45 Tours » Dressage est constitué d'étapes, 8 au maximum, qui permettent au CDE du Loiret de mettre en avant et de dynamiser les concours départementaux division Club, Poney et para-dressage club et ainsi que de contribuer à l'élévation du niveau équestre des cavalières (ers).

Dans le circuit « 45 Tours » sont inclus les 5 étapes labellisées coefficients 2 du circuit départemental et le championnat départemental.

L'organisateur doit ouvrir sur sa DUC les niveaux d'épreuves suivantes :

- Club 3, 2, 1 et Elite, indices préliminaires, GP et libres ;
- Poney 3, 2, 1, Elite, indices préliminaires, GP et libres ;
- Para dressage club 3 et 2 niveaux 1, 2, 3.

A chaque étape, des points sont attribués à tous les couples classés dans les 3 premiers quarts, dans la limite des huit premiers de ces épreuves. Les points sont doublés sur les indices Grand Prix. Un bonus de 5 points est attribué aux concurrents classés dans le 1er quart.

En cas d'égalité de points en final du circuit, que ce soit pour le classement individuel ou club, la différence se fera par rapport au nombre de 1er quart obtenu et en fonction de la concurrence dans chaque niveau d'épreuve (plus il y a de concurrent, plus le résultat est significatif) et aussi par rapport au nombre d'étapes courues.

Les épreuves des indices GP labellisées au circuit départemental sont coefficient 2 pour la qualification à l'Open de France, dans la limite de 5 étapes par compétiteur.

II. PROGRAMME

Le programme est à concevoir en concertation avec le référent dressage CDE. Il doit ensuite être validé par le comité directeur du CDE 45.

A chaque étape l'organisateur devra accueillir le représentant du Comité départemental d'équitation et les juges avec égards.

A partir du 01 mai, les organisateurs programmeront les épreuves Libres afin de préparer au mieux les cavaliers à l'Open de France.

L'organisateur pourra aussi programmer des reprises Amateur et Para-dressage amateur. Le nombre de reprises programmé doit être déterminé selon les possibilités d'accueil et d'organisation du club. Les reprises à privilégier sont les AM3 et 2.

III. OFFICIELS DE COMPETITION

L'organisateur doit faire appel à des juges inscrits sur le listing « officiels de compétition » de la FFE de niveau candidat national ou supérieur et club, au minimum un juge candidat national et un juge club par étape.

IV. REPARTITION DES POINTS

Les classés (1/4, 2/4 et 3/4) prennent des points selon le barème ci-dessous :

8ème	→	6 points
7ème	→	8 points
6ème	→	10 points
5ème	→	12 points
4ème	→	14 points
3ème	→	16 points
2ème	→	18 points
1er	→	20 points

Les points sont doublés sur les épreuves Grand Prix.

Un bonus de 5 points est attribué pour chaque concurrent qui sera dans le 1er quart.

La gestion des résultats et le classement final est du ressort du référent dressage du CDE.

A, le

Le Président du Comité Départemental
D'Équitation du Loiret

L'organisateur de l'étape



Lionel Langlet